

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Caisse des dépôts et consignations

Arrêté du - 9 FEV. 2021

fixant la composition du jury et portant nomination des correctrices de l'examen professionnel pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'État relevant de la Caisse des dépôts et consignations, organisé au titre de l'année 2022

Le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'Etat ;

Vu les articles R 518-1 à R 518-11 du code monétaire et financier ;

Vu le décret n°95-681 du 09 mai 1995 modifié fixant les conditions d'inscription des candidats au concours d'accès à la fonction publique de l'Etat par voie électronique ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2013 fixant les règles relatives à la nature et à l'organisation générale de l'examen professionnel pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ainsi qu'à la composition et au fonctionnement des jurys ;

Vu le décret n°2103-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière.

Vu l'arrêté du 09 décembre 2020 autorisant, au titre de l'année 2022, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat relevant de la Caisse des dépôts et consignations.

ARRÊTE :

Article 1er :

La composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat pour la Caisse des dépôts et consignations, ouvert au titre de l'année 2022, est fixée comme suit :

Madame Taline APRIKIAN	Inspectrice des finances, Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance, Présidente.
Madame Angèle CALABRESE VIDAL	Attachée principale d'administration de l'Etat, Caisse des dépôts et Consignations.
Monsieur Blaise GEROMETTA	Attaché principal d'administration de l'Etat, Caisse des dépôts et Consignations.
Madame Carole MOLINIE	Attachée principale d'administration de l'Etat, Caisse des dépôts et Consignations.
Monsieur Pierre-Alain MOREAU	Attaché principal d'administration de l'Etat, Caisse des dépôts et Consignations.

Article 2 :

En cas d'empêchement de la présidente, celle-ci sera remplacée par Monsieur Pierre-Alain MOREAU.

Article 3 :

Sont désignées en qualité de correctrices de l'épreuve écrite d'admissibilité :

Madame Marine AGOSTINI	Attachée principale d'administration de l'Etat hors classe Caisse des dépôts et Consignations.
Madame Mélanie CATHELIN	Attachée principale d'administration de l'Etat, Caisse des dépôts et Consignations.

Article 4

Le présent arrêté sera déposé à la Direction des ressources humaines de l'Etablissement public et fera l'objet d'une publication dans les supports de communication interne et externe ainsi que d'un affichage dans les locaux de l'Etablissement public.

Fait à Paris, le **- 9 FEV. 2021**

Pour le directeur général
de la Caisse des dépôts et consignations,
le directeur des ressources humaines
du Groupe et de de l'Etablissement public

Paul PENY